



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



Province de Québec  
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. Le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer siège en séance ordinaire ce 10 juin 2020 par voie de visioconférence. Sont présent(e)s à cette visioconférence les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Robin Paradis, Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Est également présent par visioconférence le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h05.

20-06-7659

### ORDRE DU JOUR | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que reproduit ci-après :

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai | Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 31 mai 2020. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 31 mai 2020 et des comptes à payer au 10 juin 2020. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Projet de vente de gré à gré du lot 3 808 640. (Rés.)
  - 5.2 COVID-19 | Réouverture de l'édifice municipal au public | Services prioritaires. (Rés.)
  - 5.3 Acquisition d'un véhicule utilitaire | SAAQ | Mandat au directeur général et secrétaire-trésorier. (Rés.)
- 6.0 Transport :
  - 6.1 Déneigement des stationnements et rues municipales | Contrat no. 16-09-6774 | Renouvellement. (Rés.)
- 7.0 Hygiène du milieu :
  - 7.1 Eau potable | TECQ 2019-2023 | PP3 | Forage d'un nouveau puits | Appel d'offres. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
  - 8.1 Camping | Réouverture. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 10.0 Affaires nouvelles :
- 10.1 Appui | Comité du chemin Forestier de Portneuf-sur-Mer | Projet de pont sur la rivière des Cèdres. (Rés.)
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-06-7660

### PROCÈS-VERBAL | ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2020 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### FINANCES | ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2020

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2020.

20-06-7661

### FINANCES | ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2020 ET DES COMPTES À PAYER AU 10 JUIN 2020 | ACCEPTATION

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 10 juin 2020 qui totalise un montant de 19 061.27\$;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 mai 2020 qui totalise un montant de 63 220.06\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Remis

### RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

Nil.

20-06-7662

### GESTION | PROJET DE VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 3 808 640

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en vente un terrain situé sur le lot 3 808 640 du cadastre du Québec dont elle est pleinement propriétaire depuis le 25 septembre 2019;





CONSIDÉRANT QUE le 8 juin 2020, monsieur Darcy Emond a, par télécopie, fait parvenir à la Municipalité une offre d'achat révisée au montant de 13 500\$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant offert par monsieur Darcy Emond représente la juste valeur marchande de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est d'intérêt public et opportun d'accepter l'offre d'achat de monsieur Darcy Emond moyennant certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS




QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accepte l'offre de monsieur Darcy Emond et autorise la vente de gré à gré du terrain situé sur le lot 3 808 640 du cadastre du Québec aux conditions suivantes :

-  Le prix de vente doit être de 13 500\$, plus taxes applicables, payables comptants lors de la signature de l'acte de vente.
-  Tous les honoraires professionnels (notaire, arpenteur et autres), déboursés et tous les frais inhérents à cette vente, s'il y a lieu, soient à l'entière charge de l'acheteur.
-  La vente est faite sans aucune garantie légale, au risque et péril de l'acheteur.
-  L'acte de vente devra contenir une clause par laquelle l'acquéreur s'engage à construire sur ce terrain, à l'intérieur d'un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte de vente, une résidence familiale habitable à l'année, dont la valeur imposable devra être d'au moins 50 000\$, à défaut de quoi l'acheteur devra verser à la Municipalité une pénalité de 3 000\$ sur simple avis écrit à cet effet.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

-  L'acte de vente doit contenir une disposition par laquelle l'acquéreur ne peut vendre le terrain ainsi acquis à une tierce personne à l'intérieur du délai de deux ans sans avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite de la Municipalité, laquelle pourra, dans un tel cas, à l'intérieur d'un délai de 60 jours, racheter cet immeuble au prix de 13 500\$, plus taxes applicables, déduction faite des frais et déboursés notariés.
-  Le maire, monsieur Gontran Tremblay et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, dans la mesure où toutes les conditions mentionnées précédemment sont respectées, tout acte de vente notarié ou tout autre document nécessaire aux fins des présentes.
-  La somme obtenue de la vente soit versée au fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-06-7663

### GESTION | COVID-19 | RÉOUVERTURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU PUBLIC | SERVICES PRIORITAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-04-7625 décrétant la fermeture de l'édifice municipal au public dans le contexte de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté la résolution no. 20-05-7652 fixant les services prioritaires (paiement des taxes et urbanisme) et établissant la séance de juin comme moment pour statuer de la réouverture de l'édifice municipal au public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du document préparé par la direction générale contenant les mesures permettant aux employés d'accueillir sécuritairement les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun en regard des informations dont il a pris connaissance, de rouvrir l'accès à l'édifice municipal au public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la réouverture de l'édifice municipal au public selon les conditions établies dans le document présenté par la direction générale soit effective à partir du 15 juin 2020.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

20-06-7664

### GESTION | ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE | SAAQ | MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES  
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier,  
monsieur Simon Thériault à signer pour et au nom de la Municipalité tous les  
documents auprès de la SAAQ, se rattachant à l'immatriculation du véhicule utilitaire  
Polaris Ranger EV dont celle-ci a fait l'acquisition.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-06-7665

### TRANSPORT | DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET RUES MUNICIPALES | CONTRAT NO. 16-09-6774 | RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no 16-09-6774  
octroyant le contrat d'enlèvement de la neige dans les rues et autres secteurs  
désignés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial était établi pour une période de 36 mois,  
débutant le 19 septembre 2016 et se terminant le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait au Chapitre XI les clauses de  
renouvellement dudit contrat pour deux périodes de douze (12) mois  
supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la résolution no. 19-06-7460, l'adjudicataire a  
accepté de prolonger pour une première période de douze (12) mois  
supplémentaires son contrat initial selon le prix établi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aviser l'adjudicataire avant le 1<sup>er</sup> juillet de ses  
intentions de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler ledit contrat  
d'enlèvement de la neige dans les rues et autres secteurs désignés de la Municipalité  
pour une seconde et dernière période de douze (12) mois supplémentaires au  
montant indiqué par l'adjudicataire pour l'année 2020-2021 dans le contrat no. 16-  
09-6774;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À  
L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal avise Transport Bouchard enr., que la Municipalité juge  
opportun de renouveler le contrat d'enlèvement de la neige dans les rues et autres  
secteurs désignés de la Municipalité pour une seconde et dernière période de douze  
(12) mois supplémentaires au montant indiqué par l'adjudicataire pour l'année 2020-



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

2021 dans le contrat no. 16-09-6774.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-06-7666

### HYGIÈNE DU MILIEU | EAU POTABLE | TECQ 2019-2023 | PP3 | FORAGE D'UN NOUVEAU PUIITS | APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 20-02-7587 mandatant AquaTer-Eau Inc. afin de préparer un document d'appel d'offres pour procéder au forage d'un nouveau puits d'eau potable pour l'installation identifiée « PP3 »;

CONSIDÉRANT QUE la firme AquaTer-Eau Inc. a fait parvenir le 19 mai 2020 un projet de document contenant toute l'information nécessaire pour procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux est estimée à entre 70 000\$ et 100 000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 19-306 sur la gestion contractuelle de la Municipalité, stipule que les contrats de plus de 50 000\$ ne peuvent être conclus de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE l'article 936 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) stipule que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000\$ et de moins de 100 000\$, un contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux à venir sont prévus à l'intérieur de la programmation de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT AINSI QU'elle se doit de lancer une procédure d'appel d'offres pour trouver l'adjudicataire en charge de l'exécution;

CONSIDÉRANT QU'elle entend continuer à se conformer aux meilleures pratiques en cours dans l'Administration publique pour la procédure d'appel d'offres, la gestion du contrat au quotidien avec l'adjudicataire et ainsi que dans l'évaluation de rendement de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la direction générale de la Municipalité soit autorisée à lancer la procédure d'appel d'offres avant le 30 juin afin de trouver le prochain entrepreneur chargé du forage d'un nouveau puits d'eau potable pour l'installation identifiée « PP3 »;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE la responsabilité du dossier soit déléguée à la direction générale.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

20-06-7667

### LOISIRS ET CULTURE | CAMPING | RÉOUVERTURE

Il est proposé par monsieur Robin Paradis et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le camping de Portneuf-sur-Mer permette à nouveau l'accès à ses installations pour les voyageurs et les saisonniers à partir du 15 juin 2020;

QUE les opérations de l'installation touristique soient faites en respect du Guide d'opération d'un terrain de camping en contexte de pandémie publié par Camping Québec et approuvé par la Santé publique.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

Info

### CORRESPONDANCE

À la demande du maire, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

20-06-7668

### APPUI | COMITÉ DU CHEMIN FORESTIER DE PORTNEUF-SUR-MER | PROJET DE PONT SUR LA RIVIERE DES CEDRES

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité appui le projet de reconstruction en entier ou par priorité (tablier, assises) du pont de la rivière des Cèdres qui sera présenté par le Comité du chemin Forestier de Portneuf-sur-Mer au programme de financement de la restauration des traverses de cours d'eau du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

QUE le maire soit autorisé à faire les démarches politiques nécessaires afin de faire reconnaître le chemin Forestier de façon publique pour le futur;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Longue-Rive.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

Info

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de question se déroule par l'intermédiaire de l'espace commentaires sur Facebook.

20-06-7669

### FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19h30, il est proposé par monsieur Robin Paradis et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY  
Maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Simon Thériault  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier